



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Lycée : aménagement des programmes et réforme du baccalauréat

Question écrite n° 33326

#### Texte de la question

Mme Isabelle Santiago interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage en lycée, notamment pour la classe de terminale. Depuis la mi-mars 2020, élèves et enseignants font face à des conditions d'apprentissage inhabituelles. Les programmes de l'année dernière en première n'ont pas pu être achevés malgré le travail réalisé pendant le confinement. Les enseignants doivent donc introduire en terminale certaines notions et méthodes qui n'ont pas pu être correctement assimilées par les élèves durant l'année scolaire 2019-2020, tout en enseignant de nouveaux programmes pour lesquels aucun allègement n'a été apporté et sans aucune heure dédoublée, dispositif pourtant évoqué publiquement par M. le ministre en juin 2020. S'ajoute à cela, à l'échelle locale, le fait que de très nombreux élèves, enseignants et personnels sont ou seront absents car atteints par le virus ou considérés comme cas contacts. De plus, les épreuves écrites de spécialité en terminale, comptant pour près d'un tiers de la note finale, ont été avancées au 15 mars 2021. Les connaissances et la méthodologie des épreuves ne pourront pas être pleinement assimilées si tôt par les élèves. Par ailleurs, aucune heure de cours spécifiquement dédiée à la préparation de la nouvelle épreuve du grand oral n'est prévue alors que cette dernière représente 10 % de la note finale du baccalauréat. Enfin, les lycéens doivent en même temps construire leur projet d'orientation et faire face au stress de la sélection *via* ParcoursSup. De nombreux syndicats du monde de l'éducation, les associations disciplinaires, des fédérations et associations de parents d'élèves et des représentants des lycéens dénoncent cette situation depuis des semaines. Les arbitrages locaux et l'autonomie des établissements ne suffisent pas face à cette situation et ces organisations ont déjà soumis à M. le ministre des propositions d'aménagements à apporter dans l'intérêt des élèves : aménager les programmes pour les adapter aux horaires d'enseignement, déplacer les épreuves du baccalauréat en fin d'année scolaire ou encore suspendre l'épreuve du grand oral pour cette année. Elle lui demande donc de bien vouloir présenter les dispositions que le Gouvernement entend mettre en œuvre pendant le temps scolaire pour limiter l'aggravation des inégalités de réussite scolaire ainsi qu'améliorer les conditions d'enseignement au lycée.

#### Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a veillé à ce que les mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid19 s'inscrivent dans le respect de la mission essentielle de l'Ecole Républicaine. Ainsi, tout a été mis en œuvre pour éviter de fermer les établissements et des outils ont été mis à la disposition des équipes pédagogiques pour les aider à assurer la continuité pédagogique. Le service public de l'éducation nationale s'est attaché à répondre à cette double exigence envers les élèves, pour leur garantir à la fois la sécurité et l'accès à la formation. C'est pour répondre à cet objectif qu'un dispositif d'accompagnement hybride a été mis en place dans les lycées, et adapté à chaque situation locale grâce à l'élaboration dans chaque établissement d'un plan de continuité pédagogique, défini en cohérence avec le plan national de continuité, mis à disposition sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale et largement diffusé dans les territoires grâce à d'importants relais de formation et d'accompagnement des enseignants. En outre, l'année scolaire 2020-2021 a été marquée par un effort inédit d'accompagnement

personnalisé des élèves dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. En termes de ressources, le centre national d'enseignement à distance (CNED) a proposé, dès mars 2020 le dispositif de continuité pédagogique " ma classe à la maison" constitué de trois plateformes et d'une solution de classe virtuelle pour les élèves et les enseignants. Les trois plateformes conçues à destination des élèves ont proposé des parcours pédagogiques pour tous niveaux. Ces dispositifs ont permis aux élèves de travailler dans l'ensemble des disciplines grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes (activités en ligne, séquences de cours, entraînements, exercices en téléchargement, cahier de bord, livres numériques, vignettes actives, ressources en langues vivantes pour l'école, illustrations). En parallèle, le CNED a proposé aux enseignants un outil de classes virtuelles permettant aux enseignants et à leurs élèves de se retrouver et d'échanger, d'entretenir le lien de cette dynamique de groupe. Il permet également aux enseignants de conseiller leurs classes sur les séances à travailler en priorité en fonction de la progression pédagogique, d'animer un cours à distance et de donner des ressources pédagogiques complémentaires. Le ministère a mis à disposition des enseignants une nouvelle plateforme de services numériques partagés "apps.education.fr" pour répondre aux besoins d'outils pour travailler à distance rassemblant : un service de visioconférence, d'écriture collaborative, de blog, de partage de documents et de fichiers, de partage de vidéos et de forum. Près de 350 scénarios pédagogiques ont été indexés par les académies sur la plateforme nationale Édubase depuis mars 2020. Ces scénarios produits par des enseignants et validés par l'inspection ont permis d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de l'enseignement à distance puis l'enseignement hybride. Le Réseau Canopé propose également aux enseignants, à travers l'espace CanoTech des conférences d'experts, des modules d'accompagnement et de formation à distance (webinaires, tutoriels, podcasts, etc.) et des articles. Selon une première note d'information de la DEPP réalisée en juillet 2020, près de huit enseignants sur dix s'accordent pour dire que la période du premier confinement aura eu des effets bénéfiques sur les compétences numériques des élèves et leur autonomie. Plus d'un enseignant sur deux identifie un effet bénéfique sur la quantité de travail fourni. Les collégiens et lycéens, quant à eux, déclarent très majoritairement avoir rencontré peu de difficultés matérielles ou d'organisation, pour conduire le travail scolaire attendu. En revanche, un tiers d'entre eux dit avoir manqué de motivation pour le réaliser. Les parents ont confirmé le gain en autonomie de leur enfant et estimé aux deux tiers que leur enfant avait maintenu son niveau d'apprentissage. Ils étaient six sur dix à considérer qu'ils ont découvert de nouvelles méthodes (note d'information de la DEPP n° 20.26, juillet 2020). L'enjeu de la rentrée scolaire 2020 a été de résorber les écarts qui ont pu naître du fait du premier confinement, ce qui a impliqué d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Les dispositifs Vacances apprenantes et stages de réussite ont été instaurés pour tous les élèves volontaires durant les vacances scolaires dans le premier et second degrés. A la date du 1er octobre 2020, plus de 25 000 stages avaient été organisés durant l'été et plus de 176 000 stagiaires y avaient participé sur les premier et second degrés confondus. En septembre 2020, des outils de positionnement du CP à la terminale ont été mis à la disposition des professeurs. Ces tests, courts et ponctuels, ont permis de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève. Tout au long de l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des élèves, les équipes pédagogiques ont veillé à ce que les élèves maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année. Pour réduire les éventuels écarts constatés, les apprentissages ont été concentrés, entre la rentrée et les vacances d'automne. A la rentrée de janvier 2021, la France a choisi de maintenir ses établissements scolaires ouverts. Selon l'UNESCO, la France est l'un des 3 pays de l'UE (avec la Croatie et la Finlande) qui ont le moins fermé les établissements scolaires (moins de 11 semaines entre mars 2020 et janvier 2021). Dans le contexte d'émergence de variants, le protocole sanitaire a dû être renforcé à compter du 1er février 2021 afin d'accueillir tous les élèves dans des conditions de sécurité strictes et adaptées. Ce renforcement s'est traduit par des mesures plus strictes en matière de restauration scolaire, de port du masque ou encore d'aération. Les règles d'identification des contacts à risques ont également été renforcées. Le passage à un enseignement entièrement à distance, du 6 avril 2021 au 3 mai 2021 a impliqué une adaptation importante des pratiques pédagogiques et numériques. Il a supposé une coordination des équipes pédagogiques pour réguler la charge de travail pesant sur les élèves, notamment devant écran, alors que les enfants d'une même famille doivent souvent se partager l'accès aux outils numériques. Les enseignants ont relevé le défi de la préparation de leurs élèves au baccalauréat, dans ces

conditions très particulières. L'adaptation des modalités d'organisation de l'examen, pour tenir compte du contexte dans lequel s'est déroulée cette préparation, ne s'est pas accompagnée d'une baisse du niveau d'exigence dans les enseignements. Ce niveau d'exigence a été maintenu tout au long de l'année scolaire. Les établissements d'enseignement supérieur ont prolongé en 2021-2022 les efforts qu'ils ont engagés depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner les étudiants de première année, éviter leur décrochage et assurer leur réussite grâce à des mesures spécifiquement destinées aux primo-entrants, telles que la mise en place de tutorat. Des mesures adéquates ont été prises au cas par cas à la rentrée universitaire pour combler un éventuel retard et veiller, si nécessaire, à la remise à niveau des étudiants.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Santiago](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33326

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 octobre 2020](#), page 7391

**Réponse publiée au JO le :** [22 mars 2022](#), page 1867